

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE**  
**PARGNY SUR SAULX**  
**SEANCE du 03/02/2011**

L'an deux mille onze,  
Le trois février deux mille onze à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du vingt quatre janvier 2011, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de M. LECLERE Roland, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	18
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	
Nombre de conseillers absents :	1

**Etaient présents** : M. LECLERE Roland, Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, Mme AUBRY Christine, M. GIRARD Pascal, M. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe, M. LALLOUETTE Joël, M. PETRICIG Jean-Michel, Mme WINISDOERFFER Inès, Mme FONTANIVE Marzéna

**Absents** Mme BLOT Laura.

**Absents excusés** :

**Pouvoirs** : M. PIERRARD Didier à M. LALLOUETTE Joël ; M. GOMES DA SILVA José à Mme AUBRY Christine, M. CABART Jean Claude à M. LECLERE Roland, M. EL KHIDER Mustapha à M. RINALDI Serge, Mme SAINT PIERRE Valérie à Mme GUERIN Denise

**Secrétaire** : Mme AUBRY Christine

Affiché le : 24 janvier 2011.

**OBJET : FINANCES COMMUNALES – DROIT DE PLACE -**  
**ADMISSION EN NON VALEUR N° 1104**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,  
Considérant les différentes pièces produites par M le Receveur Municipal de Sermaize les Bains, tendant à prouver que malgré les poursuites engagées pour recouvrer la facture de droit de place suivante :

<b>Total dette en €</b>	<b>Dettes détaillées en €/année</b>	<b>Débiteurs</b>
20,60	2008 : 20,60 €	EV <u>Commentaire du Receveur Municipal</u> : « Relances et commandements restés sans effet. Aucune saisie ne peut être engagée. Montant inférieur au seuil de saisie. Aucun espoir de recouvrement »

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité

**ADMET** en non valeur les titres émis à l'encontre du débiteur ci-dessous :

<b>Total dette</b>	<b>Débiteurs</b>
20,60 €	EV

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif 2011 de la commune - article 654 - Pertes sur créances irrécouvrables.

**AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Le Maire,  
Roland LECLERE.